



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours régional Papier " Nature "

Samedi 14 mars 2026 à Albi

Cette journée est organisée par le club Albimage, hôte du concours, en collaboration avec Nadine PEGADO de l'URAPMIP, commissaire de ce concours.

Je remercie le club Albimage et ses membres pour leur accueil et l'organisation de cette journée.

Lieu de la compétition : Maison de quartier de Cantepau La Fabrique – 50 Avenue Mirabeau – 81000 ALBI

Horaires de la journée : 9h à 17h environ

Vos fichiers

Vous pouvez télécharger vos fichiers sur le site des concours : <https://copain.federation-photo.fr/>

Et consulter le livret des compétitions sur : <https://federation-photo.fr/competitions-livret/>

Début du téléchargement : 1^{er} décembre 2025

Date limite de téléchargement : 14 février 2026

Chaque épreuve portera à son verso **en haut à gauche** une étiquette à télécharger sur le site des concours.

Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm. Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.

Une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges.

Les montages en portefeuille sont interdits.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont à bannir.

Bien respecter le format et l'épaisseur des supports.

Les dossiers non conformes ne participeront pas à la compétition et/ou au National 2.

- Le concours régional est ouvert à tous les auteurs régionaux, y compris les non fédérés, cependant les non fédérés ne pourront pas se qualifier pour le National 2
- Un non-fédéré pourra participer aux concours régionaux pendant deux années, même non consécutives et même s'il change de club. S'il souhaite continuer à participer aux concours au-delà de cette période, il devra prendre sa carte fédérale.
- La participation reste gratuite la première année et sera de 20 € la deuxième année ; il n'y aura pas de prix mais un diplôme pour le lauréat non fédéré s'il fait partie des lauréats
- Ces compétitions sont totalement ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.
- Un auteur ne peut participer qu'à un niveau de compétitions de la même discipline, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, au cours de l'année et une seule fois, même en cas d'appartenance à plusieurs clubs.
- Une photo et/ou son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo et/ou sur son support. Il n'est pas admis de légende sous chaque photo.
- Cas des doublons : se référer à la page 23 du livret des compétitions 2026

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Extrait du Règlement Concours Nature FPF :

« Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle) et les oiseaux bagués aussi. Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits ou d'éléments portant l'empreinte de la main de l'homme. Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements, inclusions d'éléments, images infrarouges qui modifient l'image originale ne seront pas recevables, donc élimination de ladite photo. Seront admis, le recadrage, les effacements de traces sur le capteur ainsi que les images monochromes et le « focus stacking ».

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

SPÉCIFICITÉS POUR LA NATURE :

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie. La photographie animalière contribue à faire connaître la faune et la flore et à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité, mais le photographe doit être conscient de l'impact que sa démarche peut avoir sur les sujets photographiés. Cela signifie que l'appâtage de sujets avec des créatures vivantes, le retrait d'oiseaux des nids, la capture ou l'enlèvement d'espèces sauvages (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, ...) et plus généralement, tout comportement contribuant à un stress excessif et à la mise en danger d'une créature vivante dans le but d'obtenir une photographie est hautement contraire à l'éthique. De telles photographies ne sont pas autorisées en compétition Nature et les juges seront vigilants et soucieux de ne pas les récompenser.

En inscrivant ses photos dans une compétition nature organisée par la FPF l'auteur s'engage à en respecter le règlement en prêtant une attention particulière aux conditions de prise de vue. Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique Nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire N2, les fichiers natifs des photos en compétition. »

Vous avez jusqu'au 14 février 2026 pour acheminer vos colis à la commissaire.

Pour tout autre question, n'hésitez pas à faire appel au commissaire des compétitions

Adresse pour l'envoi des images Nature

Commissaire du papier Nature

Nadine PEGADO – URAPMIP

BP 70002, 31820 Pibrac

Mail : nadine.pegado@ur09.federation-photo.fr 06.01.98.95.59

Gisèle PEYROT CHEVRY

Présidente UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé